

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 19159 du 1<sup>er</sup> mars 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale**

NOR : IOCJ1206252S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 (NOR : IOCJ1109309A) portant dissolution du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie de Vélizy-Villacoublay (Yvelines) et création du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale de Vélizy-Villacoublay (Yvelines) ;

Vu la décision n° 11715 du 2 décembre 2011 (NORv: IOCJ1128667S),

Décide :

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2012 :

Sobreiro Daniel

Nigend : 163 563

Numéro de livret de solde : 8 020 282

Fait le 1<sup>er</sup> mars 2012.

*Le général,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
THIBAUT MORTEROL